



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 577 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LES ZONES H-101 ET H-102 A MÊME LA ZONE H-85 ET D'AUTORISER LES USAGES RÉSIDENTIELS TRIFAMILIAL ET MULTIFAMILIAL ISOLÉS DANS LA ZONE H-102

Assemblée publique de consultation

CONVOCAION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 juin 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet du règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 577 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LES ZONES H-101 ET H-102 A MÊME LA ZONE H-85 ET D'AUTORISER LES USAGES RÉSIDENTIELS TRIFAMILIAL ET MULTIFAMILIAL ISOLÉS DANS LA ZONE H-102

Le présent règlement vise à créer les zones H-101 et H-102 a même la zone H-85 et autorise les usages résidentiels trifamilial isolé (maximum de 3 logements chacun) et multifamilial isolé (maximum de 6 logements chacun) dans la zone H-102, le tout sous la forme de projet intégré.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 juillet 2022 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 juin 2022.

La greffière,

Flavie Robitaille